

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1515 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS
1 RUE GASTON BOISSIER
75724 PARIS Cedex 15**

SIREN : 313320244

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.
A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1515 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/09/2022**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/08/2027**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

Hélène GIBIERGE
Validé par Hélène GIBIERGE

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1515 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1515 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1515 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

**1 RUE GASTON BOISSIER
75724 PARIS Cedex 15**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.4 - Transport - Sécurité /

18.4.2 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installations des cinémomètres de contrôle routier #		
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.2b	Vérification primitive des cinémomètres de contrôle routier de type fixes <i>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : 15/12/2012</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier Procédure interne
18.4.2e	Vérification périodique des cinémomètres de contrôle routier de type fixes <i>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : 15/12/2012</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.4 - Transport - Sécurité /

18.4.2 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive, la vérification périodique et la vérification d'installations des cinémomètres de contrôle routier #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.2g	Vérification d'installations des cinémomètres de contrôle routier fixes <i>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : 15/12/2012</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.4 - Transport - Sécurité /

18.4.3 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive et la vérification périodique des éthylomètres #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.4.3a	Vérification primitive des Éthylomètres à poste fixe pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L <i>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : 15/07/2008</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des éthylomètres Procédure interne
18.4.3b	Vérification primitive des éthylomètres portatifs pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L <i>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : 15/07/2008</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des éthylomètres Procédure interne
18.4.3c	Vérification périodique des éthylomètres portatifs pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L <i>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : 15/07/2008</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des éthylomètres Procédure interne
18.4.3d	Vérification périodique des éthylomètres à poste fixe pour une concentration d'éthanol dans l'air jusqu'à 3mg/L <i>Date de prise d'effet de l'accréditation initiale : 15/07/2008</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des éthylomètres Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.6 - Mesurage agricole /

18.6.1 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive d'instruments de mesure de la température #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.6.1a	Vérification primitive des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 23 octobre 2009 relatif aux contrôles des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.6 - Mesurage agricole /

18.6.2 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique d'instruments de mesure de la température #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.6.2a	Vérification périodique des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 23 octobre 2009 relatif aux contrôles des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.7 - Environnement /

18.7.4 - Prestations d'organisme désigné pour la vérification primitive des sonomètres #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.7.4a	Vérification primitive de sonomètres conventionnels ou intégrateurs	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres Procédure interne
18.7.4b	Vérification primitive de calibrateur associé au sonomètre	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.7 - Environnement /

18.7.5 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des sonomètres #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.7.5a	Vérification périodique de sonomètres conventionnels ou intégrateurs	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres Procédure interne
18.7.5b	Vérification périodique de calibrateur associé au sonomètre	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres Procédure interne

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS**

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
LNE - Laboratoires de Paris	1 RUE GASTON BOISSIER 75724 PARIS Cedex 15	18.4.2b,18.4.2e,18.4.2g, 18.4.3a,18.4.3b,18.4.3c,18.4.3d
LNE - Laboratoires de Saint-Denis	61 RUE DU LANDY 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS	18.6.1a,18.6.2a
LNE - Laboratoires de Trappes	29 AVENUE ROGER HENNEQUIN 78197 TRAPPES Cedex	18.7.4a,18.7.4b, 18.7.5a,18.7.5b

Date de prise d'effet : **01/09/2022**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1515 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr